



*Comité économique et social européen*  
*Section spécialisée "Union économique et monétaire, cohésion économique et sociale"*

# **Avis du CESE récents et à venir sur l'avenir de l'Union économique et monétaire**

*Points clés*

*Juin 2014*

*Comité économique et social européen*  
*Rue Belliard 99, 1040 Bruxelles*

# *Table des matières*

## *Le pilier économique et politique de l'UEM: le point de vue de la société civile organisée*

Dix ans après, où va l'euro?	Page 3
Les politiques économiques des États membres dont la monnaie est l'euro	Page 4
Une Union économique et monétaire véritable et approfondie	Page 5
Instrument de convergence et de compétitivité/Grandes réformes des politiques économiques	Page 7

## *Le pilier économique et politique de l'UEM: vers une union bancaire en Europe*

Paquet "Union bancaire"	Page 8
Redressement et résolution des défaillances d'établissements de crédit	Page 10
Mécanisme de résolution unique	Page 11
Le financement à long terme – secteur des services financiers	Page 12

## *En préparation*

Achever l'UEM - la prochaine législature européenne	Page 14
---	---------

## Dix ans après, où va l'euro?

### **Points clés:**

Lorsque la crise économique et financière internationale a éclaté, elle a mis en évidence les limites et les contradictions structurelles de l'UEM, privant l'euro de son potentiel d'attraction. On croyait que quelques "règles comptables" suffiraient pour faire fonctionner l'UEM, alors que le problème n'était pas de nature technique, mais économique et politique.

Le CESE est bien conscient de l'importance de la stabilité, laquelle ne doit pas cependant concerner uniquement les prix et les institutions économique-financières, mais également la politique et les conditions sociales.

Le CESE estime que la monnaie unique ne sera viable que si l'on parvient à faire converger les capacités économiques des pays de la zone euro et à accroître la compétitivité globale de celle-ci, objectifs qui demandent un engagement tant économique que politique.

Le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance met l'accent sur la stabilité, sans toutefois proposer d'instruments financiers conjoints en faveur de la reprise et de l'emploi. L'Europe doit plutôt recommencer à produire de la richesse pour pouvoir la redistribuer, et ce de manière équitable.

Pour synthétiser, quatre propositions sont formulées pour achever la "maison de l'euro":

- mettre en place une gouvernance économique de l'UE pour promouvoir la croissance, y compris en ayant recours à des investissements financiers sous la forme d'obligations qui attireraient les excédents d'épargne mondiaux; prévoir un budget commun de la zone euro; réduire les asymétries économiques entre les pays de la zone euro;
- gouvernance monétaire et financière: renforcer le mandat de la BCE et achever le marché intérieur pour le secteur financier, notamment au moyen de l'union bancaire;
- s'orienter vers une union politique et sociale, en rendant le processus décisionnel plus démocratique et plus transparent et, le cas échéant, en utilisant une coopération renforcée;
- renforcer le rôle international de l'UE et la gouvernance mondiale.

### **Détails de l'avis:**

Avis du CESE sur le thème: *"Dix ans après, où va l'Euro? L'avenir économique et politique de l'UE et le nouveau traité"* (avis d'initiative)

[JO C 271 du 19 septembre 2013, p. 8.](#)

Rapporteur: M. Carmelo CEDRONE

Adopté le 22 mai 2013.

## Les politiques économiques des États membres dont la monnaie est l'euro

### Points clés:

- Le CESE se félicite de l'établissement de lignes directrices générales en matière de politiques économiques pour les États membres de la zone euro et approuve que la formulation des recommandations et l'examen de leur mise en œuvre soient différenciés pays par pays.
- Toutefois, il estime que le dosage des politiques macroéconomiques qui prévaut actuellement est déséquilibré, en ce qu'il ne prête pas attention à l'importance que revêtent la demande et l'équité de la redistribution.
- C'est pourquoi le Comité exige une reréglementation plus sévère de ces marchés qui s'étende également au système bancaire parallèle et soit coordonnée à l'échelon du G20, ainsi qu'une remise du système financier en adéquation avec les besoins de l'économie réelle.
- Un filet de sécurité solidaire et crédible, qui soit notamment fondé sur une confiance méritée, est de nature à garantir qu'une spéculation contre les pays en difficulté n'aura aucune chance d'aboutir et permettra ainsi à ces pays de réduire leurs coûts de financement.
- Le CESE demande que l'on repense dès lors non seulement les dépenses mais aussi les régimes fiscaux dans leur ensemble, en veillant à une juste répartition.
- Un élément dont les politiques devraient tirer davantage parti est qu'en règle générale, les effets multiplicateurs négatifs sur les revenus et l'emploi qui résultent de mesures touchant aux recettes sont inférieurs à ceux des réductions des dépenses.
- Le Comité réitère sa revendication d'une politique salariale qui utilise pleinement les marges de manœuvre que permet la productivité et il rejette les interventions tout à fait inacceptables de l'État dans la sphère politique autonome de la négociation des conventions collectives.
- L'importance que revêtent pour la compétitivité les éléments autres que les prix est souvent occultée. Dans la concurrence mondiale, l'Europe ne peut réussir que "par le haut", grâce à une stratégie de haute valeur ajoutée et de qualité.
- Le Comité plaide en faveur d'un renforcement du rôle des partenaires sociaux ainsi que d'une coordination plus poussée des politiques salariales dans toute l'Europe, par exemple grâce à l'instauration du dialogue macroéconomique dans la zone euro.

### Détails de l'avis:

Avis du CESE sur la "*Recommandation de recommandation du Conseil concernant la mise en œuvre des grandes orientations des politiques économiques des États membres dont la monnaie est l'euro*", COM(2012) 301 final,

[JO C 133 du 9 mai 2013, p. 44.](#)

Rapporteur: M. Thomas DELAPINA

Adopté le 13 février 2013.

## Une Union économique et monétaire véritable et approfondie

### **Points clés:**

Le CESE porte un jugement positif sur la communication de la Commission, qui peut marquer un tournant historique, pour autant que le Conseil veuille bien avoir le courage et la volonté nécessaires pour adopter et mettre promptement en œuvre les éléments utiles afin d'atteindre les objectifs indiqués.

Le CESE a déjà élaboré des avis et indiqué des pistes à suivre sur la plus grande partie des propositions actuelles de la Commission européenne, s'agissant notamment des limites assignées à l'UEM et à la BCE, de la question de la croissance ou de celle de la dette souveraine.

Le CESE juge qu'il est utile d'inscrire à l'ordre du jour les questions institutionnelles, y compris celle de l'Union politique, bien que la majeure partie des actions proposées restent dans la perspective de l'encadrement actuel et que par conséquent, elles ne résolvent rien si le Conseil ne va pas plus loin, en particulier en soutenant une extension du vote à la majorité à tous les domaines, à commencer par la politique économique et celle de l'emploi.

Le CESE estime dès lors que pour réaliser une véritable UEM, il y a lieu d'entreprendre immédiatement, sans devoir modifier le traité, les actions suivantes:

- lancer une initiative européenne pour la croissance, étant donné qu'il ne serait pas possible, par la seule austérité, de remplir aucun des critères fixés par l'Union;
- aider à surmonter les inégalités entre les économies nationales, grâce à un mécanisme de convergence assorti d'interventions qui s'effectueraient au bénéfice des États touchés le plus durement par la crise;
- entreprendre de résoudre le problème de la dette, de manière à faire face aux problèmes de tous les pays qui ont adopté ou adopteront l'euro;
- mettre rapidement à exécution l'union bancaire et la surveillance européenne;
- achever le marché unique dans tous les secteurs;
- atténuer la fragmentation du marché du crédit de telle sorte qu'à égalité de conditions, le coût du crédit soit le même dans tous les États membres.

À moyen et/ou long terme, il convient, le cas échéant en modifiant le traité:

- de compléter la gouvernance monétaire, financière et fiscale de l'Union européenne par un véritable gouvernement économique, afin notamment d'instaurer plus de cohérence entre les politiques menées au niveau central et celles qui sont décentralisées;
- de compléter le mandat de la BCE;
- de réaliser l'union budgétaire, grâce à la création d'un budget commun de la zone euro qui prévoit également un mécanisme de solidarité;

- de conclure un pacte social pour une union sociale, avec la participation des partenaires sociaux et de la société civile organisée;
- d'instaurer une union politique, si nécessaire en utilisant la coopération renforcée, et de mettre en place un processus décisionnel plus démocratique et transparent. À cette fin, envisager que le Parlement européen, pour son prochain mandat, et le Conseil soient dotés de pouvoirs constituants;
- de donner à l'Union un rôle plus représentatif dans les organismes internationaux.

**Détails de l'avis:**

Avis du CESE sur la "*Communication de la Commission – Projet détaillé pour une Union économique et monétaire véritable et approfondie: lancer un débat européen*" (COM(2012) 777/2 final),

[JO C 271 du 19 septembre 2013, p. 23.](#)

Rapporteur: M. Carmelo CEDRONE

Adopté le 22 mai 2013.

## Instrument de convergence et de compétitivité/Grandes réformes des politiques économiques

### Points clés:

- Le Comité accueille avec réserve les deux communications de la Commission.
- Le Comité est déçu que les communications donnent peu de précisions complémentaires sur les notions déjà décrites dans le "projet détaillé", ce qui en rend difficile l'évaluation.
- Le Comité est préoccupé par le fait que l'on complique encore davantage un calendrier déjà surchargé d'instruments de gouvernance économique, et cela en apportant relativement peu de valeur ajoutée.
- Si ces deux propositions pourraient aider les États membres en difficulté, leurs effets sur la restauration de la croissance et des capacités pour les zones qui en ont le plus besoin pourraient être contrecarrés ou retardés parce que la préoccupation essentielle est que les mesures prises soient **également** bénéfiques pour la zone euro dans son ensemble.
- Le Comité doute que les États membres vont accepter de créer un nouvel instrument pour financer l'instrument de convergence et de compétitivité. Sa valeur ajoutée par rapport aux Fonds structurels existants n'apparaît pas clairement.
- Le Comité se demande ce que la coordination préalable va ajouter concrètement au semestre européen et quelle est la charge bureaucratique supplémentaire qu'elle implique.
- Le Comité s'inquiète du fait que les filtres utilisés pour la coordination préalable pourraient interférer avec les mesures de réforme adoptées par un État membre, dans la mesure où celles-ci modifient la compétitivité relative dans un autre État membre.
- Le Comité estime que les retombées par l'intermédiaire des marchés financiers n'ont pas leur place dans la coordination préalable; tous les efforts doivent être orientés au contraire vers l'établissement d'une union bancaire.
- Le Comité souhaite poursuivre le débat et formuler des propositions à une date ultérieure en fonction de l'évolution de la situation.

### Détails de l'avis:

Voir les communications de la Commission au Parlement européen et au Conseil intitulées "*Vers une Union économique et monétaire véritable et approfondie. Création d'un instrument de convergence et de compétitivité*" (COM(2013) 165 final) et "*Vers une union économique et monétaire véritable et approfondie – Coordination préalable des projets de grandes réformes des politiques économiques*" (COM(2013)166 final),

[JO C 271 du 19 septembre 2013, p. 45.](#)

Rapporteur: M. David CROUGHAN

Adopté le 22 mai 2013.

## Paquet "Union bancaire"

### Points clés:

Le CESE:

- juge adéquat l'ensemble de mesures repris dans la feuille de route de la Commission pour une union bancaire et dans les deux actes législatifs présentés simultanément;
- soutient les appels à ce que les mesures soient adoptées avant fin 2012 et préparées avec soin en prenant garde aux effets sur les banques et les économies nationales;
- en appelle en particulier à un accord rapide pour l'entrée en vigueur du mécanisme de surveillance unique (MSU). L'objectif fondamental initial est de sauver l'euro tout en réduisant au minimum les coûts pour les contribuables en cas d'éventuelles restructurations ou fermetures, en prévoyant à l'avance des fonds en suffisance et en faisant prendre en charge les coûts de résolution par les actionnaires et les créanciers;
- se félicite du fait que la BCE sera responsable de la surveillance de toutes les banques dans l'union bancaire, qu'elle que soit leur taille;
- accueille favorablement le fait que la BCE envisage de disposer dès le début d'un comité de surveillance afin d'éviter tout conflit d'intérêt potentiel avec ses activités monétaires;
- plaide en faveur d'un rôle plus important du Comité européen du risque systémique (CERS) et de la BCE dans le cadre d'un système financier plus intégré et demande à la Commission de se montrer plus concrète en ce qui concerne les interactions entre les autorités nationales et la BCE;
- accueille positivement la proposition de favoriser la participation des pays extérieurs à la zone euro qui exercent l'option de participation ("opt in"), avec des droits équivalents à ceux des membres de la zone euro;
- juge indispensable de veiller à une bonne interconnexion entre l'Autorité bancaire européenne (ABE) et la BCE;
- s'agissant de la prise de décision, il faut une analyse et une prise en considération plus poussées pour équilibrer les intérêts bancaires du marché intérieur pour les États membres qui ne ressortent pas du mécanisme de surveillance unique, tout en évitant le risque de paralysie de l'intégration la zone euro par une minorité de blocage. Il est important d'éviter l'apparition d'un marché unique des services financiers à deux niveaux;
- estime que la Commission devrait élaborer un livre vert ou blanc sur la manière de financer l'union bancaire de façon harmonisée afin de pouvoir ensuite se prononcer sur les taxes et impôts concernant les activités financières et bancaires.

### Détails de l'avis:

Avis du CESE sur la *"Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1093/2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne) en ce qui concerne son interaction avec le règlement (UE) n° .../... du Conseil confiant à la Banque centrale européenne des missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de*



*contrôle prudentiel des établissements de crédit*" (COM(2012) 512 final- 2012/0244 (COD)) et sur la  
"Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil – Une Feuille de route pour  
une union bancaire" (COM(2012) 510 final),

[JO C 11 du 15 janvier 2013, p. 34.](#)

M. Carlos TRIAS PINTÓ

Adopté le 15 novembre 2012.

# Redressement et résolution des défaillances d'établissements de crédit

## Points clés:

Le CESE accueille favorablement l'introduction de la résolution effective des défaillances des établissements de crédit dans l'UE en tant qu'élément essentiel pour parachever le marché intérieur, et fait part des recommandations suivantes:

- souhaiterait que davantage de clarté soit faite quant aux outils qui sont neufs et n'ont pas encore fait leurs preuves lors de crises systémiques;
- les banques devraient être associées à l'élaboration et à l'actualisation des plans de résolution;
- il conviendrait également de solliciter l'avis professionnel des associations de consommateurs, des représentants syndicaux, etc.;
- il importe que les banques centrales soient associées à l'évaluation des plans de redressement et de résolution des défaillances;
- il conviendrait de renforcer les exigences de confidentialité en ce qui concerne les établissements de crédit et leurs plans de redressement et de résolution;
- accueille favorablement les règles et les conditions harmonisées régissant l'apport de soutien financier intergroupe;
- concernant les administrateurs spéciaux, le Comité plaide pour l'introduction de règles et de conditions de déclenchement explicites et plus précises;
- les compétences et les responsabilités des administrateurs spéciaux doivent faire l'objet de nuances et de clarifications supplémentaires.
- La directive ne devrait laisser subsister aucune ambiguïté quant au fait que les autorités de surveillance ont le droit d'informer les autorités de résolution sans attendre la notification de l'organe de direction de la banque à chaque fois qu'ils estiment que les conditions de déclenchement d'une procédure de résolution existent mais que la notification se fait attendre;
- l'instrument de renflouement interne nécessite davantage d'explications et de clarifications;
- le Comité souhaiterait que soit présentée dès que possible une **feuille de route réaliste** menant à la création du futur système de dispositifs de financement.

## Détails de l'avis:

Avis du CESE sur la *"Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour le redressement et la résolution des défaillances d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement et modifiant les directives 77/91/CEE et 82/891/CE du Conseil ainsi que les directives 2001/24/CE, 2002/47/CE, 2004/25/CE, 2005/56/CE, 2007/36/CE et 2011/35/UE et le règlement (UE) n° 1093/2010 du Parlement européen et du Conseil"* (COM(2012) 280 final – 2012/0150 (COD)),

[JO C 44 du 15 février 2013, p. 68.](#)

Rapporteuse: M<sup>me</sup> Lena ROUSSENOVA

Adopté le 12 décembre 2012.

## Mécanisme de résolution unique

### Points clés:

Le CESE:

- salue les propositions relatives à l'instauration d'un mécanisme de résolution unique (MRU) qui pose un important jalon supplémentaire pour la concrétisation d'une union bancaire;
- estime qu'il convient d'œuvrer aux diverses composantes de l'union bancaire (MSU, MES, RRD, MRU) et que dans leur mise en œuvre, il s'impose de respecter l'enchaînement logique et la cohérence interne des propositions;
- plaide pour que les deux régimes (RRD et MRU) soient coordonnés au maximum entre eux;
- s'agissant du Conseil de résolution unique, un enjeu d'une importance déterminante est que ses membres soient dotés d'un maximum d'indépendance et d'expertise et que leurs décisions soient assorties d'un contrôle démocratique. Il convient que leurs compétences soient clairement et solidement définies;
- accueille avec satisfaction la création du Fonds de résolution bancaire unique. Le Comité demande que la question de sa base juridique soit rapidement éclaircie et que préalablement à sa constitution, on ait traité tous les défis qu'elle pose, comme celui de l'aléa moral;
- estime important de garantir que le Fonds dispose des ressources financières nécessaires et suffisantes pour remplir dûment ses missions. Au moment de déterminer le niveau d'intervention de ce dispositif, qui est alimenté par les contributions des banques, il sera possible de tenir compte des diverses règles qui s'appliquent dans différents domaines au redressement du secteur financier.

### Détails de l'avis:

Avis du CESE sur la *"Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des règles et une procédure uniformes pour la résolution des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique, et modifiant le règlement (UE) n° 1093/2010 du Parlement européen et du Conseil" (COM(2013) 520 final – 2013/0253* (COD)),

[JO C 67 du 6 mars 2014, p. 58](#)

Rapporteur: M. Daniel MAREELS

Adopté le 17 octobre 2013.

## **Le financement à long terme – secteur des services financiers**

### **Points clés:**

Le CESE:

- se félicite que le livre vert mette l'accent sur les investissements productifs et la formation d'actifs corporels et incorporels de longue durée mais appelle la Commission à accorder davantage d'attention à la nécessité de financer des investissements de capitaux plus axés sur l'"utilité sociale";
- considère que les banques sont vraisemblablement appelées à jouer à l'avenir un rôle moins important en tant que fournisseurs de financement à long terme et que des perspectives pourraient alors s'ouvrir pour les autres types d'intermédiaires tels que les banques nationales et multilatérales de développement, les investisseurs institutionnels, les fonds souverains et, au premier chef, les marchés obligataires. Il convient cependant d'éviter de créer des obstacles empêchant les banques de remplir pleinement leur rôle de principal fournisseur de financements à long terme;
- accueille favorablement la récente recapitalisation de la BEI, qui renforcera sa capacité à mobiliser des financements supplémentaires venus d'investissements privés et à jouer un rôle contracyclique accru dans le financement des investissements et l'octroi de crédits aux PME;
- a estimé que l'injection de capitaux à hauteur de 10 milliards d'euros, même si elle était significative, était insuffisante au regard de ce qui serait nécessaire dans les circonstances actuelles;
- a considéré comme une évolution positive l'introduction d'obligations de projets dans le cadre de la stratégie Europe 2020;
- appelle à la mise en place d'un large instrument d'épargne au niveau de l'UE ou de la zone euro afin de mobiliser l'épargne à long terme, offrant éventuellement un taux d'intérêt majoré;
- souhaiterait que l'investissement socialement responsable soit davantage mis en avant et propose que soit créé un observatoire pour suivre les conditions d'investissement à long terme;
- est favorable aux suggestions de la Commission s'agissant d'augmenter les droits de vote et les dividendes des investisseurs à long terme et de modifier la directive sur les droits des actionnaires;
- estime souhaitable d'envisager la possibilité d'utiliser de manière coordonnée les allègements fiscaux sur les plus-values de capitaux, pour encourager la détention d'actions à long terme par les gestionnaires de fonds;
- propose que le rôle du FEI soit élargi au-delà de l'octroi de prêts, afin d'inclure la fourniture de capital-risque. Si le FEI devait se recapitaliser de manière adéquate, il pourrait devenir l'un des principaux fournisseurs de financement de capital-risque pour les PME;
- note que les gouvernements nationaux et régionaux sont déjà occupés à promouvoir la survie et la croissance à long terme des PME par l'intermédiaire de leurs organismes de développement régional, et estime ces organismes ont l'opportunité d'assumer un rôle dans le

fonctionnement de ces plates-formes de négociation des PME. Ce rôle pourrait aller de l'évaluation de la solvabilité des PME clientes à la fourniture de garanties limitées aux investisseurs institutionnels.

**Détails de l'avis:**

Avis du CESE sur livre vert intitulé *"Le financement à long terme de l'économie européenne"* (COM(2013) 150 final/2),

[JO C 327 du 12 novembre 2013, p. 11](#)

Rapporteur: M. Michael SMYTH

Adopté lors de la réunion du 10 juillet 2013.

## À venir:

### [Achever l'UEM - la prochaine législature européenne](#)

#### Points clés:

Outre la discipline budgétaire, des politiques économiques et sociales d'accompagnement en faveur de la croissance et de l'emploi qui figurent parmi les piliers d'une consolidation réussie doivent être élaborées conjointement par l'UE et les États membres. La défiance et les tensions doivent laisser place à l'essor d'une confiance mutuelle. En conséquence, le CESE préconise qu'au cours de la prochaine législature européenne, une feuille de route soit élaborée au plus vite afin de répondre aux problèmes urgents. Dans cette perspective, le CESE propose:

- I. L'achèvement de l'UEM, garanti par une solide structure de gouvernance et de gestion de la zone euro, et fondé sur:
  - i. un pilier monétaire et financier comprenant la mise en œuvre d'une véritable union bancaire pilotée par l'UE afin d'instaurer un marché paneuropéen des capitaux tout en protégeant les contribuables contre des prises de risques excessives et des défaillances désordonnées;
  - ii. un pilier économique destiné à renforcer le processus décisionnel propre à la politique économique, ce qui permettra de favoriser la croissance, l'emploi, la compétitivité, la convergence et la solidarité européennes;
  - iii. un pilier social afin de tenir dûment compte des retombées sociales qu'auront les ajustements économiques;
  - iv. un pilier politique garantissant davantage de responsabilité et de légitimité démocratique en vue d'accroître la crédibilité et la confiance.
- II. Le lancement, dans les plus brefs délais, d'un véritable projet européen en faveur de la croissance et de l'emploi qui devrait être financé par des investissements publics et privés et dont il faudrait tenir compte lors de l'évaluation, du rééquilibrage et d'une mise en œuvre adéquate des divers instruments existants.
- III. La définition d'un calendrier et de mesures en vue du lancement d'une Europe politique dans son ensemble, y compris par le biais d'un processus de réflexion sur sa structure institutionnelle dans le contexte d'une nouvelle convention européenne.
- IV. Le lancement d'une stratégie de communication et de simplification portant sur l'UEM, en tant qu'effort conjoint de la Commission, du Parlement européen, des États membres et de la société civile.

Le CESE a organisé, le **5 décembre 2013 à Bruxelles**, une audition publique en rapport avec cet avis.  
Pour plus d'information, veuillez consulter le site suivant:

<http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.events-and-activities-debate-emu>

**Détails de l'avis:**

Avis du CESE sur le thème "*Achever l'Union économique et monétaire – Les propositions du Comité économique et social européen pour la prochaine législature européenne* (avis d'initiative)

Rapporteurs: MM. Joost VAN IERSEL et Carmelo CEDRONE

Doit être adopté lors de la session plénière des 9 et 10 juillet 2014.

---